



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 septembre 2009  
Français  
Original : anglais

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

### Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2009

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
<b>Première session ordinaire, 4-6 février 2009</b>	
2009/1 Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés . . . . .	3
2009/2 Rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social . .	5
2009/3 Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes . . . . .	5
2009/4 Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et rapport du Comité des commissaires aux comptes . . . .	6
2009/5 Suite donnée à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2008, relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : prorogation du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF . . . . .	8
2009/6 Fonds et partenariats privés : plan de travail et projet de budget pour 2009 . . . . .	8
<b>Session annuelle, 8-10 juin 2009</b>	
2009/7 Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme . . . . .	10
2009/8 Audit interne et surveillance . . . . .	11
2009/9 Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration . . .	13
2009/10 Projets de descriptif de programme de pays . . . . .	14
2009/11 Harmonisation et simplification de la procédure d'approbation applicable à la prolongation de programmes de pays en cours . . . . .	15
2009/12 Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés . . . . .	16

**Deuxième session ordinaire, 14-16 septembre 2009**

2009/13	Programme de travail proposé pour les sessions de 2010 du Conseil d'administration . . . . .	18
2009/14	Projets de descriptif de programme de pays . . . . .	18
2009/15	Prorogations de programmes de pays en cours . . . . .	18
2009/16	Sensibilisation, élaboration de programmes et programmes multinationaux Projet de budget des programmes pour l'exercice biennal 2010-2011 . . . . .	19
2009/17	Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés . . . . .	20
2009/18	Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF . . . . .	22
2009/19	Rapport annuel sur les activités d'audit interne . . . . .	24
2009/20	Budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 . . . . .	25
2009/21	Plan stratégique à moyen-terme : estimations financières pour la période 2009-2012 . . . . .	26

## Première session ordinaire

2009/1

### Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés

#### *Le Conseil d'administration*

Approuve l'allocation d'un montant total de 32 103 455 dollars au titre des ressources ordinaires aux fins du financement, en 2009, des 30 programmes de pays approuvés répertoriés ci-dessous, pour lesquels les dépenses qu'il est prévu de financer au moyen des ressources ordinaires sont supérieures aux montants initialement approuvés par le Conseil, du fait de l'application du système révisé d'allocation des ressources et compte tenu du montant global estimatif des ressources ordinaires disponibles.

#### Tableau

#### Ressources ordinaires supplémentaires pour 2009

(En dollars des États-Unis)

Région ou pays	Document E/ICEF/	Durée approuvée du programme	Dépenses prévues pour 2009 (A)	Solde des ressources ordinaires de 2009 (B)	Ressources ordinaires supplémentaires approuvées (A-B)
<b>Afrique centrale et de l'Ouest</b>					
Burkina Faso	2005/P/L.3/Rev.1	2006-2010	15 149 000	13 022 000	2 127 000
Ghana	2005/P/L.4/Rev.1	2006-2010	8 611 000	7 176 000	1 435 000
Guinée	2006/P/L.9/Rev.1	2007-2011	7 228 000	6 426 000	802 000
Tchad	2005/P/L.32/Rev.1	2006-2010	11 317 000	9 587 000	1 730 000
<b>Total partiel</b>					<b>6 094 000</b>
<b>Afrique australe et de l'Est</b>					
Botswana	2007/P/L.40	2008-2009	750 000	630 000	120 000
Burundi	2008/P/L.19	2009	9 865 000	7 807 500	2 057 500
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	16 009 000	13 341 000	2 668 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	21 288 000	18 965 000	2 323 000
République-Unie de Tanzanie	2006/P/L.37/Rev.1	2007-2010	20 748 000	18 267 000	2 481 000
Zambie	2006/P/L.38/Rev.1	2007-2010	8 559 000	8 204 000	355 000
Zimbabwe	2006/P/L.6/Rev.1	2007-2011	4 181 000	4 024 000	157 000
<b>Total partiel</b>					<b>10 161 500</b>
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>					
Myanmar	2005/P/L.9/Rev.1	2006-2010	16 717 000	14 795 000	1 922 000
Philippines	2004/P/L.9/Rev.1	2005-2009	3 053 000	2 775 000	278 000
République populaire démocratique de Corée	2006/P/L.56/Rev.1	2007-2009	1 861 000	1 692 000	169 000
<b>Total partiel</b>					<b>2 369 000</b>

<i>Région ou pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée approuvée du programme</i>	<i>Dépenses prévues pour 2009 (A)</i>	<i>Solde des ressources ordinaires de 2009 (B)</i>	<i>Ressources ordinaires supplémentaires approuvées (A-B)</i>
<b>Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants</b>					
Arménie	2004/P/L.10/Rev.1	2005-2009	750 000	644 000	106 000
Bosnie-Herzégovine	2008/P/L.25	2009	750 000	600 000	150 000
Bulgarie	2005/P/L.15/Rev.1	2006-2009	750 000	600 000	150 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	2004/P/L.18/Rev.1	2005-2009	750 000	672 945	77 055
Monténégro	2006/P/L.60/Rev.1	2007-2009	750 000	603 000	147 000
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	3 289 000	2 990 000	299 000
Roumanie	2004/P/L.15/Rev.1	2005-2009	750 000	623 000	127 000
Serbie	2004/P/L.16/Rev.1	2005-2009	750 000	637 000	113 000
<b>Total partiel</b>					<b>1 169 055</b>
<b>Amériques et Caraïbes</b>					
Argentine <sup>1</sup>	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	750 000	600 000	150 000
Chili <sup>1</sup>	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	750 000	–	750 000
Équateur	2008/P/L.8	2009	750 000	690 300	59 700
Guatemala	2008/P/L.9	2009	846 000	801 900	44 100
Uruguay <sup>1</sup>	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	750 000	500 000	250 000
<b>Total partiel</b>					<b>1 253 800</b>
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>					
Liban	2008/P/L.27	2009	750 000	600 000	150 000
<b>Total partiel</b>					<b>150 000</b>
<b>Asie du Sud</b>					
Afghanistan	2008/P/L.10	2009	39 417 000	30 168 900	9 248 100
Bangladesh	2005/P/L.12/Rev.1	2006-2010	22 482 000	20 824 000	1 658 000
<b>Total partiel</b>					<b>10 906 100</b>
<b>Total</b>					<b>32 103 455</b>

*Première session ordinaire  
6 février 2009*

<sup>1</sup> Dans le cadre du projet pour les pays du cône Sud (E/ICEF/2004/P/L.6/Rev.1) : Argentine, Chili et Uruguay.

**2009/2**

**Rapport de la Directrice générale de l'UNICEF  
au Conseil économique et social**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/ICEF/2009/3);
2. *Souligne* qu'il importe d'appliquer intégralement la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 2007, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
3. *Se félicite* que l'UNICEF ait pris l'initiative d'élaborer un plan d'action pour donner suite à l'examen triennal, où est décrite en détail la marche à suivre pour que tous les bureaux de l'UNICEF dans le monde appliquent la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;
4. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné (E/ICEF/2009/3) au Conseil économique et social, ainsi qu'un résumé des observations et des renseignements fournis par les délégations à la session en cours;
5. *Demande* à l'UNICEF de faire figurer dans ses prochains rapports une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés;
6. *Demande* que les prochains rapports comprennent des recommandations visant à continuer d'améliorer l'application de la résolution 62/208;
7. *Demande* à la Directrice générale de l'UNICEF, en consultation avec l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP, d'examiner les moyens de continuer d'améliorer les rapports à venir, compte tenu des résolutions du Conseil économique et social sur la question, y compris la résolution 2008/2, et de la nécessité de rationaliser l'établissement des rapports, et de consulter le Conseil d'administration en vue d'élaborer une proposition sur la question à sa deuxième session ordinaire de 2009.

*Première session ordinaire  
6 février 2009*

**2009/3**

**Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique  
d'égalité des sexes**

*Le Conseil d'administration*

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes constitue l'une des stratégies intersectorielles du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;
2. *Prend note* de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF et de la réponse donnée par l'administration dans le Suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes (E/ICEF/2009/4), tout en se félicitant qu'il ait été répondu à toutes les recommandations issues de l'évaluation;

3. *Se félicite* que l'UNICEF ait accordé une plus grande place à l'analyse des sexospécificités dans le cadre de résultats de son plan stratégique à moyen terme et qu'il prévoioit de renforcer la capacité de promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines d'intervention ainsi que dans les situations d'urgence en mettant au point des directives pour les différents secteurs, en diffusant des outils et des listes de vérification et en formant le personnel;

4. *Se félicite également* qu'une Équipe spéciale pour l'égalité des sexes, composée de représentants des principales divisions et de tous les bureaux régionaux et chargée d'aider à orienter et à contrôler la suite donnée par l'UNICEF à l'évaluation, ait été créée;

5. *Encourage* le Fonds à continuer d'améliorer la définition d'objectifs d'égalité des sexes dans les programmes et de mieux rendre compte des résultats obtenus en la matière, y compris en intégrant des indicateurs ventilés par sexe, pour appuyer le suivi de la mise en œuvre;

6. *Demande instamment* que les efforts entrepris dans le domaine de l'encadrement afin d'améliorer l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans la programmation soient poursuivis, y compris en ce qui concerne la création de dispositifs de responsabilisation institutionnelle et individuelle dans les programmes, les mécanismes de gestion et les systèmes de gestion des ressources humaines;

7. *Encourage* l'UNICEF à définir plus clairement les ressources et les sources de financement nécessaires pour élargir le soutien qu'il apporte et étoffer ses compétences, y compris au niveau régional et au niveau des pays;

8. *Prie* l'UNICEF de le consulter lorsqu'il actualisera la politique d'égalité des sexes et de préciser les résultats attendus en matière d'efficacité et d'impact;

9. *Prie* l'UNICEF de mesurer les progrès accomplis dans l'application de la réponse de l'administration et de lui faire rapport sur ces progrès annuellement, à partir de la session annuelle de 2010, tout en tenant compte des dispositions de la présente décision.

*Première session ordinaire  
6 février 2009*

## **2009/4**

### **Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/63/5/Add.2 et Corr.1), du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (A/63/327/Add.1), du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/474) et de la résolution 63/246 par laquelle l'Assemblée générale a approuvé les recommandations et conclusions du Comité des commissaires aux comptes;

2. *Accueille avec satisfaction* l'opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'UNICEF;

3. *Note* que 14 des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos en 2005 n'ont pas encore été appliquées intégralement;

4. *Prend note* des 42 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 et accueille avec satisfaction les progrès faits par le Fonds pour les mettre en œuvre et les mesures prises par l'administration en vue d'améliorer la transparence et de promouvoir la responsabilisation et l'investissement des cadres afin de donner suite aux recommandations d'audit;

5. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de faire fond sur les progrès réalisés et de continuer à appliquer promptement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et prie également l'UNICEF de lui présenter un rapport à sa deuxième session ordinaire de 2009, dans lequel il exposera notamment les conséquences stratégiques des recommandations sur la gestion et la stratégie du Fonds et fera le point des mesures prises pour donner suite aux principales recommandations;

6. *Se déclare préoccupé* par l'augmentation du montant total des fonds non utilisés en fin d'exercice aux fins des activités relatives aux programmes, notamment pour ce qui est des ressources ordinaires, et prie le Fonds de lui soumettre un rapport et des recommandations, à sa deuxième session ordinaire de 2009, sur les mesures prises pour remédier à ce problème, dans lequel il sera fait état :

a) Des obstacles qui existent au siège et au niveau des pays en ce qui concerne l'engagement de dépenses et de la façon dont on pourrait débloquer plus rapidement les fonds, compte tenu des pratiques de référence utilisées par d'autres fonds et programmes;

b) Des ressources reçues pendant l'exercice biennal 2006-2007;

7. *Prie* le Fonds de faire figurer dans les rapports financiers qu'il lui présentera un récapitulatif établissant une comparaison entre les résultats financiers obtenus pendant l'exercice biennal et les résultats initialement escomptés dans le budget;

8. *Prend note* des mesures prises par le Fonds depuis 2003 afin de financer les prestations dues à la cessation de service;

9. *Note avec satisfaction* les mesures prises par la Directrice générale afin de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes en vue d'uniformiser la gestion financière dans le cadre du passage à une comptabilité reposant sur les Normes comptables internationales pour le secteur public et la prie de le tenir informé des progrès accomplis en la matière.

*Première session ordinaire  
6 février 2009*

## **2009/5**

### **Suite donnée à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2008, relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : prorogation du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* sa décision 2008/14 tendant à prolonger de deux ans le plan stratégique à moyen terme actuel, jusqu'à la fin de 2011,

*Rappelant* la résolution 63/232 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008, remplaçant l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles, invitant les fonds et programmes à synchroniser leur cycle de planification stratégique avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et décidant que le prochain examen complet aurait lieu en 2012,

1. *Décide* de prolonger à nouveau de deux ans le plan stratégique à moyen terme, jusqu'à la fin de 2013;

2. *Prie* l'UNICEF d'établir son prochain plan stratégique, commençant en 2014, en tenant compte des recommandations qui seront faites lors du prochain examen complet qui aura lieu en 2012 et lors de l'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme actuel.

*Première session ordinaire  
6 février 2009*

## **2009/6**

### **Fonds et partenariats privés : plan de travail et projet de budget pour 2009**

#### **A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour 2009**

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* pour l'exercice 2009 (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre) les prévisions de dépenses de 121,9 millions de dollars ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2 :

	<i>(Millions de dollars É.-U.)</i>
Commissions versées aux bureaux extérieurs . . . . .	1,5
Coût de revient des produits livrés . . . . .	30,7
Frais de commercialisation . . . . .	42,4
Dépenses d'appui . . . . .	26,8
Mises de fonds . . . . .	20,5
<b>Montant total consolidé des dépenses . . . . .</b>	<b>121,9</b>

2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2; en engager davantage, sans dépasser le montant indiqué dans la colonne III du même tableau, si les recettes des ventes de cartes et de cadeaux atteignent les niveaux indiqués dans la colonne III; et, de même, en engager moins que le montant indiqué dans la colonne II, dans la mesure où ce sera nécessaire en raison d'une chute des recettes nettes;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires, si c'est nécessaire pour exécuter le programme de travail approuvé pour 2009.

## B. Prévisions de recettes pour la campagne 2009

### *Le Conseil d'administration*

*Note* que les prévisions de recettes nettes du programme Fonds et partenariats privés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 s'élèvent à 471,3 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2.

## C. Politique générale

### *Le Conseil d'administration*

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant pour 2009 étant égal à 20,5 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2009 des dépenses correspondant au coût de revient des produits livrés (production et achat de matières premières, de cartes et d'autres produits) pour un montant ne pouvant pas dépasser 30,7 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2);

3. *Approuve*, à titre transitoire, un crédit de 12 millions de dollars pour le mois de janvier 2010, à imputer sur le budget annuel du programme Fonds et partenariats privés pour 2010.

#### **D. Plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés, tel que présenté dans le tableau 6 du document E/ICEF/2009/AB/L.1 et Corr.2.

*Première session ordinaire  
6 février 2009*

#### **Session annuelle**

**2009/7**

#### **Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2009/9 et Corr.1) et du répertoire de données qui l'accompagne;

2. *Se félicite* des progrès que continue de faire l'UNICEF pour ce qui est de renforcer les domaines d'intervention et les partenariats stratégiques afin d'appuyer les efforts accélérés entrepris aux niveaux national et international pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs fixés sur le plan national et international pour le bien-être des enfants;

3. *Constate* que de nombreux pays continuent de faire face à des difficultés dans les cinq domaines d'intervention et, à cet égard, *engage instamment* l'UNICEF à continuer de renforcer son appui à ces pays, en particulier pour développer les capacités nationales, en vue de résoudre les difficultés restantes;

4. *Constate* qu'il importe d'intégrer le principe de l'égalité des sexes, comme il est indiqué dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007) et dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2006-2013, et *demande* à l'UNICEF de continuer à améliorer les résultats obtenus dans ce domaine intersectoriel;

5. *Engage instamment* l'UNICEF à renforcer le rapport annuel de la Directrice générale, à compter de 2010, afin d'intégrer de manière plus cohérente des informations sur l'efficacité des contributions de l'UNICEF aux résultats obtenus en matière de développement dans les secteurs d'intervention du Plan stratégique à moyen terme et, à cet égard, *demande* à l'UNICEF d'analyser plus en

profondeur les difficultés et les possibilités d'application du Plan stratégique à moyen terme;

6. *Prie* la Directrice générale d'inclure dans les futurs rapports annuels : a) des informations sur les difficultés d'application du Plan stratégique à moyen terme et les moyens envisagés par l'UNICEF pour résoudre ces difficultés; b) des informations sur les conséquences et les mesures à prévoir pour atteindre les objectifs fixés; c) des informations complémentaires sur la contribution de l'UNICEF à la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents; et d) un tableau récapitulatif énumérant les évaluations des projets et des résultats faites durant l'année précédente;

7. *Prend note* de l'exposé de l'UNICEF sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et *prie* la Directrice générale de s'engager, à titre prioritaire, à adopter les normes IPSAS au plus tard en 2012 et à présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2013, les états financiers intérimaires établis conformément à ces normes pour l'année 2012;

8. *Prie également* la Directrice générale d'afficher sur le site Web de l'UNICEF le plan pour la mise en application des normes IPSAS et de le tenir régulièrement au courant jusqu'à la deuxième session ordinaire de 2013;

9. *Demande* à l'UNICEF de continuer à améliorer les résultats obtenus dans le cadre des indicateurs de performance de gestion et *note avec préoccupation* que le pourcentage d'opérations de recrutement effectuées en l'espace de 90 jours pour les postes inscrits au budget ordinaire a été encore réduit en 2008;

10. *Prie* la Directrice générale de présenter, pour suite à donner, des rapports annuels au Conseil d'administration à compter de 2010.

*Session annuelle  
10 juin 2009*

## **2009/8 Audit interne et surveillance**

### *Le Conseil d'administration*

#### **i. Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF**

1. *Note avec satisfaction* les efforts entrepris par l'UNICEF pour renforcer la gestion, la responsabilisation, la surveillance et la transparence dans un cadre harmonisé et normalisé;

2. *Prend note* du rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF (E/ICEF/2009/15) et approuve le système de redevabilité qui y est présenté, sous réserve des dispositions de la présente décision;

3. *Se félicite* de l'intégration des mécanismes de surveillance existants, du dispositif de gestion des risques et des contrôles internes de l'UNICEF dans le système de redevabilité;

4. *Souligne* l'importance du renforcement de la gestion axée sur les résultats, s'agissant pour l'UNICEF de rendre compte aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

5. *Appuie* le plan de la direction de l'UNICEF visant à mettre en place un cadre d'évaluation d'ensemble pour mesurer les progrès accomplis dans le système de redevabilité de manière intégrée et globale et, à cet égard, invite l'UNICEF à consulter notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets concernant leur expérience en la matière et à tenir les membres du Conseil d'administration informés de l'évolution de la situation;

6. *Invite* l'UNICEF à continuer d'évaluer et d'accroître l'efficacité du système de redevabilité, notamment en tenant compte des initiatives prises pour améliorer le fonctionnement à l'échelle de l'organisation, en élaborant des orientations et des outils pratiques et en procédant à des examens internes des pratiques de gestion, des fonctions, des rôles et des responsabilités des bureaux à tous les niveaux, le but étant de renforcer davantage le système, et de tenir le Conseil d'administration informé;

7. *Souligne* l'importance de la surveillance exercée par le Conseil d'administration et *fait valoir* qu'aucun élément exposé dans le rapport susmentionné ne saurait restreindre son autorité, ainsi qu'il ressort de son Règlement intérieur;

## ii. **Communication des rapports d'audit interne**

8. *Rappelle* que les rapports d'audit interne sont des outils de gestion interne et qu'ils constituent des documents confidentiels;

9. *Décide*, compte tenu des vues exprimées par ses membres, que le Directeur général de l'UNICEF peut communiquer aux États Membres les rapports d'audit interne qu'ils demandent à consulter dans le cadre de leur fonction de surveillance, selon les dispositions pertinentes définies dans le document E/ICEF/2009/15 et les procédures décrites ci-après, lesquelles ne seront pas appliquées rétroactivement :

a) Dans les demandes d'accès aux rapports d'audit, que les États Membres devront présenter par écrit, il leur faudra indiquer l'objet de la requête et s'engager à respecter les procédures de communication de la teneur des rapports, et notamment le caractère confidentiel des informations communiquées;

b) Après avoir examiné la demande écrite et déterminé qu'elle est conforme à la présente décision et aux procédures de communication, le Directeur général doit, avant de communiquer le rapport, immédiatement en informer le Conseil d'administration et faire tenir copie de la demande à celui-ci et, lorsque les conclusions du rapport d'audit interne de l'UNICEF en question ont trait à un État Membre donné, au gouvernement dudit État Membre, en donnant à ce gouvernement suffisamment de temps pour examiner le rapport et faire des observations;

c) Le Directeur général communique le rapport d'audit interne demandé à l'État Membre demandeur pour consultation après mûre réflexion et avec le souci de protéger les droits légitimes des pays de programme;

10. *Réaffirme* que le caractère confidentiel du contenu des rapports d'audit interne de l'UNICEF doit être respecté par tout État Membre auquel ils sont communiqués pour consultation;

11. *Décide* que lorsque le Directeur général de l'UNICEF prend la décision de communiquer un rapport d'audit interne de l'UNICEF à un État Membre pour consultation, ce rapport a) est mis à disposition de façon volontaire sans préjudice des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, et b) doit être consulté au Bureau d'audit interne, aucune copie ne pouvant en être faite;

12. *Note* que, nonobstant les dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la présente décision, lorsque la communication d'un rapport d'audit interne n'est pas jugée souhaitable parce qu'il a trait à des tierces parties ou à un pays, son gouvernement ou son administration, ou risque de compromettre une action en instance, ou mettre en péril la sûreté ou la sécurité d'une personne quelconque, viole ses droits ou sa vie privée, le Bureau de l'audit interne a la faculté de l'éditer, voire de refuser de le communiquer;

13. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de lui rendre compte, dans son rapport annuel au Conseil d'administration, à compter de 2010, de la mise en œuvre de la présente décision, en précisant notamment le nombre de demandes de communication de rapports d'audit interne de l'UNICEF, la suite donnée à ces demandes, les conclusions auxquelles est arrivé le Comité consultatif pour les questions d'audit après avoir examiné la mise en œuvre de la présente décision, y compris les données d'audit éditées ou dont la communication a été refusée, le nombre de rapports d'audit interne communiqués et leurs titres ainsi que la confirmation du respect du principe de confidentialité à observer pour la communication des données d'audit conformément à la présente décision.

*Session annuelle  
10 juin 2009*

## **2009/9 Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de l'engagement soutenu de l'UNICEF dans des relations de partenariat et de collaboration, qui constituent un élément crucial pour obtenir des résultats en faveur des enfants et promouvoir leurs droits;

2. *Réaffirme* le plan stratégique à moyen terme comme cadre d'orientation dans tous les domaines de programmation de l'UNICEF;

3. *Fait sien* le « Cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration de l'UNICEF » présenté dans le document E/ICEF/2009/10 comme étant le cadre stratégique définissant l'engagement du Fonds dans des relations de partenariat et de collaboration en vue d'obtenir des résultats en faveur des enfants;

4. *Rappelle* l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants et sa décision 2007/1 en tant que point de départ de l'examen du cadre

stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration et prend note du fait que le principe de partenariat de l'Initiative, devenue depuis le Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (Partenariat REACH), vise à forger des liens étroits entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et d'autres composantes de la société civile;

5. *Est conscient* du fait que le plan stratégique à moyen terme, y compris en ce qui concerne la prise en main au plan national et l'utilisation efficiente et efficace des ressources de développement, constitue la base de la mise en œuvre du cadre relatif aux relations de partenariat et de collaboration, y compris avec les autorités nationales;

6. *Salue* le rôle majeur joué par les comités nationaux du Fonds, en collaboration avec divers partenaires, aux fins de la collecte de fonds à l'appui des activités de l'UNICEF dans les pays de programme et de l'action de sensibilisation menée dans les différents pays en vue de la mise en œuvre intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

7. *Souligne* qu'il importe de disposer de directives claires en ce qui concerne les différents modes d'engagement et salue l'intention de l'UNICEF de mettre au point des outils et des directives aux fins du développement et de la gestion de ses relations de partenariat et de collaboration;

8. *Souligne également* qu'il est essentiel de disposer de façon constante de mécanismes adéquats de suivi et d'évaluation en tant qu'élément crucial d'une approche plus stratégique des relations de partenariat et qu'élément de nature à protéger la mission et la réputation de l'UNICEF, et encourage les partenaires à apporter leur concours à ces mécanismes;

9. *Prie* l'UNICEF de prendre en considération les enseignements qui seront tirés de la mise en œuvre afin d'établir une version révisée du cadre stratégique, qui lui sera présentée en 2012, et de profiter de cette occasion pour élargir le cadre à toutes les parties intéressées, y compris les organisations multilatérales et les autorités nationales.

*Session annuelle  
10 juin 2009*

## **2009/10 Projets de descriptif de programme de pays**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le budget indicatif global pour les programmes de coopération de pays ci-après :

<i>Régions/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2009/</i>
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>				
Botswana	2010-2014	3 750 000	15 000 000	P/L.2
Burundi	2010-2014	49 325 000	50 000 000	P/L.3
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>				
Équateur	2010-2014	3 750 000	16 250 000	P/L.4 et Corr.1
<b>Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants</b>				
Arménie	2010-2015	4 500 000	4 200 000	P/L.5
Bosnie-Herzégovine	2010-2014	3 750 000	18 146 000	P/L.6
Bulgarie	2010-2012	2 250 000	6 000 000	P/L.7
Ex-République yougoslave de Macédoine	2010-2015	4 500 000	12 000 000	P/L.12
Kazakhstan	2010-2015	5 322 000	4 540 000	P/L.8
Monténégro	2010-2011	1 500 000	1 500 000	P/L.9
Ouzbékistan	2010-2015	19 734 000	22 500 000	P/L.14
Roumanie	2010-2012	2 250 000	7 700 000	P/L.10
Tadjikistan	2010-2015	12 012 000	16 000 000	P/L.11
Turkménistan	2010-2015	5 058 000	7 160 000	P/L.13
<b>Asie du Sud</b>				
Afghanistan	2010-2013	157 668 000	243 536 000	P/L.15
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Programme sous-régional pour la région du Golfe financé au moyen des autres ressources	2010-2012		9 000 000	P/L.16
Liban	2010-2014	3 750 000	7 500 000	P/L.17

*Session annuelle  
10 juin 2009*

## **2009/11**

### **Harmonisation et simplification de la procédure d'approbation applicable à la prolongation de programmes de pays en cours**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Constate avec satisfaction* la fidélité de l'UNICEF à la cause du renforcement de l'utilité, de l'efficacité, de l'efficience, de la responsabilité et de la crédibilité du dispositif des Nations Unies en matière de développement;

2. *Adopte* la procédure d'approbation révisée ci-après relative à la prolongation d'un programme de pays en cours, en accord avec les autorités du pays, lorsque les objectifs approuvés et les stratégies de coopération ne sont pas fondamentalement modifiés :

a) Le Directeur général est habilité à prolonger d'un an tout programme de pays en cours; il en informe le Conseil d'administration, en donnant ses raisons cas

par cas; en cas de nouvelle prolongation d'un an suivant directement la première, il demande au Conseil d'administration de donner son accord au vu d'un bref descriptif de projet donnant notamment les raisons de la prolongation proposée;

b) Lorsqu'il s'agit de prolonger de deux ans un programme de pays en cours, le Directeur général soumet le projet au Conseil d'administration afin que celui-ci l'approuve au vu d'un bref descriptif de projet donnant notamment les raisons de la prolongation proposée.

*Session annuelle  
10 juin 2009*

## 2009/12

### Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* une augmentation totale de 416 819 500 dollars du plafond des autres ressources affectées à des programmes de 29 pays approuvés, énumérés dans le tableau ci-dessous tiré du document E/ICEF/2009/P/L.18, pour la durée restant à courir de ces programmes, sous réserve que des contributions au titre des autres ressources soient disponibles;

#### Relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés pour 2009

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Plafond approuvé pour les autres ressources (A)</i>	<i>Montants reçus à ce jour</i>	<i>Montant supplémentaire proposé (B)</i>	<b>Montant total du plafond des autres ressources (A + B)</b>
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>						
Afrique du Sud	2006/P/L.36	2007-2010	28 000 000	31 058 012	24 000 000	<b>52 000 000</b>
Madagascar	2007/P/L.37	2008-2011	35 200 000	18 930 123	22 000 000	<b>57 200 000</b>
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	86 000 000	89 156 567	35 000 000	<b>121 000 000</b>
Ouganda	2005/P/L.2	2006-2009	50 000 000	45 175 318	10 000 000	<b>60 000 000</b>
Somalie	2007/P/L.39	2008-2009	60 000 000	44 883 554	23 489 000	<b>83 489 000</b>
Swaziland	2005/P/L.30 et 2005/P/L.30/Corr.1	2006-2010	36 250 000	20 534 211	11 300 000	<b>47 550 000</b>
<b>125 789 000</b>						
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>						
Gambie	2006/P/L.40	2007-2011	8 400 000	5 279 386	2 700 000	<b>11 100 000</b>
Ghana	2005/P/L.4	2006-2010	82 400 000	70 999 046	27 600 000	<b>110 000 000</b>
Guinée	2006/P/L.9	2007-2011	27 200 000	13 210 847	13 500 000	<b>40 700 000</b>
Libéria	2007/P/L.42	2008-2012	37 500 000	22 752 493	60 000 000	<b>97 500 000</b>

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Plafond approuvé pour les autres ressources (A)</i>	<i>Montants reçus à ce jour</i>	<i>Montant supplémentaire proposé (B)</i>	<b>Montant total du plafond des autres ressources (A + B)</b>
Sierra Leone	2007/P/L.9	2008-2010	36 000 000	22 183 023	6 000 000	<b>42 000 000</b>
Tchad	2005/P/L.32	2006-2010	30 000 000	28 827 556	18 600 000	<b>48 600 000</b>
<b>128 400 000</b>						
<b>Amériques et Caraïbes</b>						
Argentine	2004/P/L.6	2005-2009	16 000 000	16 284 496	1 000 000	<b>17 000 000</b>
El Salvador	2006/P/L.46	2007-2011	6 520 000	4 132 921	4 300 000	<b>10 820 000</b>
Guatemala	2008/P/L.9	2009-2009	4 619 500	3 158 782	2 680 500	<b>7 300 000</b>
Panama	2006/P/L.49	2007-2011	3 200 000	1 497 140	1 100 000	<b>4 300 000</b>
<b>9 080 500</b>						
<b>Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants</b>						
Albanie	2005/P/L.13	2006-2010	16 500 000	13 922 829	5 500 000	<b>22 000 000</b>
Bosnie-et-Herzégovine	2008/P/L.25	2009-2009	3 500 000	4 741 232	7 000 000	<b>10 500 000</b>
Bulgarie	2005/P/L.15	2006-2009	2 500 000	2 601 320	2 000 000	<b>4 500 000</b>
Géorgie	2005/P/L.16	2006-2010	10 000 000	10 744 004	6 000 000	<b>16 000 000</b>
Kirghizistan	2004/P/L.14	2005-2010	6 000 000	4 866 569	2 000 000	<b>8 000 000</b>
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	15 060 000	14 791 238	2 500 000	<b>17 560 000</b>
<b>25 000 000</b>						
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>						
Cambodge	2005/P/L.7	2006-2010	73 910 000	68 538 964	7 450 000	<b>81 360 000</b>
Indonésie	2005/P/L.35	2006-2010	150 000 000	136 491 918	34 800 000	<b>184 800 000</b>
République démocratique populaire lao	2006/P/L.57	2007-2011	30 340 000	27 838 932	18 500 000	<b>48 840 000</b>
<b>60 750 000</b>						
<b>Asie du Sud</b>						
Bangladesh	2005/P/L.12/Rev.1	2006-2010	210 000 000	179 766 884	55 000 000	<b>265 000 000</b>
<b>55 000 000</b>						
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>						
Liban	2008/P/L.27	2009-2009	2 000 000	2 874 158	1 500 000	<b>3 500 000</b>
République arabe syrienne	2006/P/L.24	2007-2011	2 450 000	1 850 444	1 550 000	<b>4 000 000</b>
Yémen	2006/P/L.10	2007-2011	28 250 000	12 841 824	9 750 000	<b>38 000 000</b>
<b>12 800 000</b>						
<b>Relèvements (montant total)</b>				<b>416 819 500</b>		

2. *Décide* de déléguer à l'avenir au Directeur général le pouvoir de relever les plafonds des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés et le prie d'en informer chaque année le Conseil d'administration.

*Session annuelle  
10 juin 2009*

## **Deuxième session ordinaire**

**2009/13**

### **Programme de travail proposé pour les sessions de 2010 du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration*

*Adopte* le programme de travail proposé pour ses sessions de 2010 en tant que plan directeur flexible, susceptible d'être révisé le cas échéant en cours d'année.

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2009*

**2009/14**

### **Projets de descriptif de programme de pays**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le budget indicatif global pour les programmes de coopération de pays suivants :

<i>Régions/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2009/</i>
<b>Afrique de l'est et Afrique australe</b>				
Ouganda	2010-2014	106 440 000	134 890 295	P/L.27
<b>Amériques et Caraïbes</b>				
Argentine	2010-2014	3 750 000	36 250 000	P/L.28
Guatemala	2010-2014	4 230 000	30 000 000	P/L.29

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2009*

**2009/15**

### **Prorogation de programmes de pays en cours**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* de la prorogation, pour un an, des programmes de pays et de région qui a été approuvée par la Directrice générale, comme il est indiqué au tableau 1, pour l'Azerbaïdjan, le Chili, les enfants et femmes de Palestine, la

République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, la Serbie, la Somalie et l'Uruguay;

2. *Approuve* la prorogation, pour deux ans, du programme des Philippines et du Mozambique, conformément à ce qui est indiqué au tableau 2.

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2009*

**2009/16**  
**Sensibilisation, élaboration de programmes**  
**et programmes multinationaux**

**Projet de budget des programmes pour l'exercice biennal**  
**2010-2011**

*Le Conseil d'administration*

*Décide :*

a) D'approuver pour le siège et les bureaux régionaux, pour l'exercice biennal 2010-2011, un budget-programme d'un montant de 31 450 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires qui sera utilisé pour la sensibilisation et l'élaboration de programmes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>Siège</b>	
Programmes . . . . .	4 400
Politiques et pratiques . . . . .	3 650
Bureau des programmes d'urgence . . . . .	1 050
Communication . . . . .	7 200
Bureau de l'évaluation . . . . .	2 200
Alliances avec le public et mobilisation de ressources (New York, Bruxelles et Tokyo) . . . . .	100
Collecte de fonds et partenariats privés (Genève et New York) . . . . .	600
Bureau de la Directrice générale. . . . .	600
Bureau de la recherche . . . . .	1 800
Approvisionnements . . . . .	1 000
<b>Total partiel. . . . .</b>	<b>22 600</b>
<b>Bureaux régionaux</b>	
Afrique de l'Est et Afrique australe . . . . .	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. . . . .	1 500
Amériques et Caraïbes. . . . .	950
Asie de l'Est et Pacifique. . . . .	1 500
Asie du Sud . . . . .	950

Moyen-Orient et Afrique du Nord . . . . .	950
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants . . . . .	1 500
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>8 850</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>31 450</b>

b) D'approuver un plafond de 496 225 000 dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2010-2011, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières. Ce montant sera réparti comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Siège . . . . .	164 400
Bureaux régionaux . . . . .	171 825
Programmes multinationaux . . . . .	160 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>496 225</b>

c) Si nécessaire, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être reçus à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2009*

## 2009/17

### **Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* que les niveaux de planification des fonds affectés aux programmes de pays au titre des ressources ordinaires sont établis sur la base des estimations financières qu'il approuve tous les ans, compte tenu des prévisions de recettes et de dépenses les plus récentes, et utilisation faite du système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes qu'il a approuvés (décisions 1997/18 et 2008/15 du Conseil);

2. *Rappelle* que les niveaux de planification des fonds au titre des ressources ordinaires sont affichés en ligne sur le site Web du Conseil d'administration;

3. *Approuve* pour 2010 un montant total de 186 303 485 dollars au titre des ressources ordinaires, qui servira à financer les programmes approuvés de 29 pays (indiqués dans le tableau figurant dans le document E/ICEF/2009/P/L.30) pour

lesquels les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé d'allocation et des estimations du montant total des ressources ordinaires pouvant être affecté aux programmes, sont supérieurs aux montants qu'il a initialement approuvés.

## Tableau

**Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires (RO) pour 2010\***

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée approuvée pour le programme	Niveau de	Solde des	Fonds
			planification pour 2010 (A)	ressources ordinaires en 2010 (B)	supplémentaires (RO) à approuver (A - B)
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>					
Burkina Faso	2005/P/L.3/Rev.1	2006-2010	15 149 000	–	15 149 000
Cap-Vert	2005/P/L.31/Add.1	2006-2010	750 000	692 673	57 327
Ghana	2005/P/L.4/Rev.1	2006-2010	8 611 000	–	8 611 000
Guinée	2006/P/L.9/Rev.1	2007-2011	7 228 000	–	7 228 000
Mauritanie	2008/P/L.22	2009-2010	1 804 000	1 443 200	360 800
République centrafricaine	2006/P/L.39	2007-2011	3 863 000	1 402 000	2 461 000
Sénégal	2006/P/L.41	2007-2011	5 346 000	1 640 000	3 706 000
Sierra Leone	2007/P/L.9	2008-2010	8 643 000	3 080 000	5 563 000
Tchad	2005/P/L.32/Rev.1	2006-2010	11 317 000	–	11 317 000
<b>Total partiel</b>					<b>54 453 127</b>
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>					
Éthiopie	2006/P/L.2	2007-2011	40 053 000	1 102 075	38 950 925
Namibie	2005/P/L.1/Corr.1	2006-2010	750 000	514 759	235 241
République-Unie de Tanzanie	2006/P/L.37/Rev.1	2007-2010	20 748 000	–	20 748 000
Swaziland	2005/P/L.30/Corr.1	2006-2010	751 000	676 000	75 000
Zambie	2006/P/L.38/Rev.1	2007-2010	8 559 000	–	8 559 000
Zimbabwe	2006/P/L.6/Rev.1	2007-2011	4 681 000	406 636	4 274 364
<b>Total partiel</b>					<b>72 842 530</b>
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>					
Cambodge	2005/P/L.7	206-2010	6 506 000	–	6 506 000
Indonésie	2005/P/L.35	2006-2010	5 539 000	4 942 000	597 000
Malaisie	2007/P/L.16	2008-2010	750 000	250 000	500 000
Myanmar	2005/P/L.9/Rev.1	2006-2010	16 717 000	8 538	16 708 462
<b>Total partiel</b>					<b>24 311 462</b>

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée approuvée pour le programme</i>	<i>Niveau de planification pour 2010 (A)</i>	<i>Solde des ressources ordinaires en 2010 (B)</i>	<i>Fonds supplémentaires (RO) à approuver (A - B)</i>
<b>Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants</b>					
Albanie	2005/P/L.13	2006-2010	750 000	596 034	153 966
Bélarus	2005/P/L.14/Corr.1	2006-2010	750 000	531 000	219 000
Géorgie	2005/P/L.16	2006-2010	750 000	480 000	270 000
Kirghizistan	2004/P/L.14	2005-2010	920 000	469 000	451 000
<b>Total partiel</b>					<b>1 093 966</b>
<b>Amériques et Caraïbes</b>					
Guyana	2005/P/L.34	2006-2010	750 000	552 000	198 000
Panama	2006/P/L.49	2007-2011	750 000	450 000	300 000
<b>Total partiel</b>					<b>498 000</b>
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>					
Yémen	2006/P/L.26	2007-2011	7 153 000	3 019 000	4 134 000
<b>Total partiel</b>					<b>4 134 000</b>
<b>Asie du Sud</b>					
Bangladesh	2006/P/L.12	2006-2010	22 482 000	74 600	22 407 400
Népal	2007/P/L.52	2008-2010	6 832 000	6 644 000	188 000
Pakistan	2008/P/L.11	2009-2010	17 529 000	11 154 000	6 375 000
<b>Total partiel</b>					<b>28 970 400</b>
<b>Total</b>					<b>186 303 485</b>

\* Les niveaux de planification pour 2010 (colonne A) sont des chiffres indicatifs fondés sur les « Niveaux de planification pour le financement des programmes au titre des ressources ordinaires en 2009 ».

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2009*

## **2009/18**

### **Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* que la fonction d'évaluation a pour objet d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des programmes du Fonds (par. 1 de la décision 2008/22) et par conséquent le niveau d'exécution du plan stratégique à moyen terme;

2. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2009/19 et Corr.1);

3. *Souligne* que les pays de programme devraient davantage prendre en main l'évaluation de toutes les formes d'assistance, *souligne également* qu'il importe d'accroître la participation des partenaires nationaux et de renforcer les capacités nationales d'évaluation et de suivi des programmes de pays de l'UNICEF, et engage l'UNICEF à utiliser les systèmes nationaux d'évaluation, lorsqu'ils existent, pour continuer de faire intervenir des mécanismes de renforcement des capacités dans la conception et la mise en œuvre des programmes, de sorte que les évaluations soient adaptées à la demande du pays;

4. *Engage* l'UNICEF à continuer d'évaluer ses activités au niveau des pays en étroite concertation avec les autorités nationales, et à aider ces dernières à renforcer leurs capacités d'évaluation;

5. *Engage* l'UNICEF à mieux définir le lien entre le Bureau de l'évaluation et les bureaux régionaux;

6. *Demande* à l'UNICEF de garantir la qualité, l'impartialité et l'indépendance de la fonction d'évaluation et des évaluations réalisées à l'UNICEF;

7. *Demande* à l'UNICEF de continuer à examiner le financement de l'évaluation et d'allouer des ressources suffisantes pour l'évaluation des projets, des programmes et des activités thématiques;

8. *Demande instamment* à l'UNICEF de prendre rapidement des mesures pour publier des directives, dispenser une formation et introduire des outils afin d'améliorer la réaction de l'administration, considérée comme faible par le Bureau de la vérification interne des comptes;

9. *Prie* l'UNICEF de lui rendre compte, lorsqu'il examinera sa fonction d'évaluation à sa deuxième session ordinaire de 2010, des mesures qu'il aura prises en réponse à cette constatation, ainsi que des autres mesures destinées à améliorer encore la fonction d'évaluation;

10. *Note* que la hiérarchisation des activités d'évaluation et de recherche sur le terrain reste une faiblesse de l'UNICEF et, à cet égard, *rappelle* la décision 2008/22 et *demande* à l'UNICEF de lui rendre compte dans son rapport annuel sur la fonction d'évaluation, à sa deuxième session ordinaire de 2010, des mesures concrètes qu'il aura prises pour régler ce problème;

11. *Note* avec inquiétude la défaillance de l'UNICEF dans l'exécution de la tâche que lui confère la politique d'évaluation de veiller à ce que toutes les évaluations soient suivies d'une réaction de l'administration et, à cet égard, *demande* à l'UNICEF de prendre des mesures concrètes pour régler ce problème et de lui rendre compte dans son rapport annuel sur la fonction d'évaluation, à sa deuxième session ordinaire de 2010, de l'évolution de la question;

12. *Demande* à l'UNICEF d'inclure pour information, dans son rapport annuel sur la fonction d'évaluation, à compter de sa deuxième session ordinaire de 2010, une description des principales évaluations générales et thématiques prévues pour l'année suivante;

13. *Prie instamment* l'UNICEF d'inclure dans son rapport annuel sur la fonction d'évaluation, à compter de sa deuxième session ordinaire de 2010, des informations sur le nombre de réactions de l'administration par rapport aux

évaluations effectuées ainsi que la répartition du nombre d'évaluations par type d'évaluation, région et pays, thème et source de financement.

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2009*

## **2009/19**

### **Rapport annuel sur les activités d'audit interne**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'audit interne en 2008 (E/ICEF/2009/AB/L.6) et de la suite donnée par l'administration au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2008 (E/ICEF/2009/AB/L.7);

2. *Se félicite* de la diminution du nombre des observations signalant des risques dans les bureaux de pays entre 2005 et 2008 et du pourcentage de bureaux ayant obtenu l'appréciation « insuffisant » en ce qui concerne les remises d'espèces aux partenaires d'exécution et l'assistance sous forme de fournitures en 2008, en raison notamment du renforcement global de la gestion des risques à l'UNICEF;

3. *Note* avec préoccupation que 33 % des recommandations précédemment mises en œuvre n'ont pas été suivies d'effet, ce qui expose l'organisation à de graves risques, principalement en ce qui concerne la gestion des programmes, les remises d'espèces et l'assistance sous forme de fournitures;

4. *Demande* que la direction de l'UNICEF s'attaque d'urgence à la question du suivi et de la mise en œuvre des observations et recommandations du Bureau de la vérification interne des comptes, en particulier dans les zones à haut risque, en tenant compte, le cas échéant, de l'analyse des causes profondes figurant dans le rapport;

5. *Invite* la direction de l'UNICEF à remédier aux faiblesses structurelles dans l'organisation, en particulier dans le domaine des contrôles financiers, de la gestion des programmes, des remises de fonds, des achats et de la gestion des avoirs, lorsque le nombre d'appréciations insuffisantes est élevé;

6. *Prie* la direction de l'UNICEF de rendre compte en 2010 des progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives visant à renforcer la gestion des risques et les contrôles dans plusieurs domaines, à savoir la gouvernance, les responsabilités, la surveillance, l'encadrement, l'appui et le suivi des résultats, pour donner suite aux conclusions découlant des audits des services au siège, des audits thématiques et des audits de système menés à bien en 2008, en conjonction avec le rapport annuel sur les activités d'audit interne à la deuxième session ordinaire;

7. *Invite* l'UNICEF à lui présenter pour examen, en tant que document officiel, la suite que l'administration entend donner au rapport annuel sur les activités d'audit interne.

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2009*

## 2009/20

### Budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le rapport sur le budget d'appui pour l'exercice biennal figurant dans le document E/ICEF/2009/AB/L.4, y compris des résultats de l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2008/19);

2. *Prend acte* des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, telles qu'énoncées dans le document E/ICEF/2009/AB/L.8;

3. *Prie* l'UNICEF de continuer à améliorer les indicateurs figurant dans le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011, afin qu'ils soient plus précis et mesurables, et, à cet égard, de revoir et d'améliorer les indicateurs pertinents avant la première session ordinaire de 2010, en présentant une mise à jour de la matrice des résultats à des fins d'information;

4. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 975 millions de dollars couvrant la totalité du budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 et *note* que les recettes prévues, d'un montant de 246,6 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 728,4 millions de dollars;

5. *Décide* que le crédit ouvert sera utilisé pour obtenir les résultats de gestion énoncés au regard des fonctions présentées dans le document E/ICEF/2009/AB/L.4;

6. *Approuve* l'ouverture d'un crédit de 31,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires afin de couvrir la participation aux dépenses communes de sécurité de l'ONU et la continuité des opérations; et *approuve* une extension de la période d'utilisation des fonds alloués aux mesures de sécurité supplémentaires prescrites par l'ONU aux fins de la protection du personnel et des locaux de l'UNICEF (décision 2008/21 du Conseil d'administration) de l'exercice biennal 2008-2009 à l'exercice biennal 2010-2011;

7. *Prie* la Directrice générale de continuer à améliorer la méthode de budgétisation en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires de l'UNICEF pour compléter le prochain plan stratégique et, à cet égard, *demande* qu'on lui présente une note d'information préliminaire commune sur les mesures prises et les progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2011, ainsi qu'un rapport commun à la session annuelle de 2012;

8. *Prie également* la Directrice générale de collaborer avec le PNUD et le FNUAP aux fins d'améliorer l'harmonisation dans le budget d'appui de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013 et, à la deuxième session ordinaire de 2010, de présenter un rapport commun sur :

a) L'importance accordée aux résultats et le resserrement des liens avec les résultats attendus en matière de gestion, tels que définis dans le plan stratégique;

b) L'harmonisation des méthodes budgétaires, notamment la répartition des coûts entre le budget-programme et le budget d'appui, et la définition d'une méthode commune pour le traitement d'articles du même coût entre et dans les différents budgets et cadres de financement, compte tenu des différences existant entre les modèles d'activité du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

9. *Prie en outre* la Directrice générale d'améliorer le budget d'appui de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le Fonds :

a) En améliorant les liens entre les ressources et les résultats;

b) En communiquant des renseignements, sous forme de récapitulatif, expliquant les modifications qu'il est proposé d'apporter au budget, notamment pour savoir si elles sont imputables à une évolution du volume des dépenses, à leur montant nominal ou à des coûts statutaires;

c) En donnant des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, notamment des informations actualisées sur les coûts variables indirects des activités de l'UNICEF pour que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

10. *Souligne* la nécessité de fournir des informations sur l'exécution du budget dans les rapports sur l'examen financier annuel, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan des ressources dans le budget d'appui;

11. *Souligne* la nécessité de mener des consultations avec les membres du Conseil d'administration aux fins d'apporter des améliorations au budget d'appui de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013 et au budget unique intégré pour chaque organisation à compter de 2014 et, à cet égard, *prie* le Fonds, en collaboration avec le PNUD et le FNUAP, de présenter une note décrivant une feuille de campagne aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la présente décision, à la première session ordinaire de 2010.

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2009*

## **2009/21**

### **Plan stratégique à moyen-terme : estimations financières pour la période 2009-2012**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des estimations financières pour la période 2009-2012 figurant dans le document E/ICEF/2009/AB/L.5 en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le cadre de prévisions financières portant sur la période 2009-2012 et *approuve* l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 798 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires qui doit lui être soumis en 2010, sous réserve

que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables;

3. *Approuve* la suspension pour 2009 du virement annuel de 30 millions de dollars à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service et souligne la nécessité de continuer à atteindre les niveaux de dépenses au titre des programmes qu'il a approuvés, et prie l'UNICEF de continuer à effectuer des virements annuels à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, conformément à la décision 2008/20, en commençant par les comptes financiers de 2009, si les soldes de ressources ordinaires inutilisées en fin d'exercice le permettent.

*Deuxième session ordinaire  
16 septembre 2009*

---